

2022-30 / acte 5-7 : Modification du siège social du Grand-Figeac

Conformément à l'article L5211-20 du code général des collectivités territoriales, le changement du siège social de la communauté de communes du Grand-Figeac, désormais au 2, rue Germain Petitjean – 46100 Figeac, relève d'une modification statutaire.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la modification proposée.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la modification statutaire relative au changement de domiciliation du siège social de la communauté de communes du Grand-Figeac au 2 rue Germain Petitjean – 46100 Figeac.

2022-31 / acte 9-1: autorisation de signature de convention SDAIL

Pour la continuité des démarches liées au projet Multiple Rural, madame le maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer tous les documents de convention du SDAIL.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, madame le maire à signer tout document se rapportant à la convention du SDAIL.

Clôture de la séance à 21h15